

No 260

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

---

# LE SCOUTISME

## Sa valeur éducative

PAR

LE R. P. OSCAR BÉLANGER, S. J.

*Recteur du Collège Jean-de-Brébeuf*

*Ancien aumônier général des Éclaireurs canadiens-français*

---

**Prix: 15 sous**

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

*Direction:*

SECRETARIAT DE L'É. S. P.

1961, RUE RACHEL EST

*Administration:*

L'ACTION PAROISSIALE

4260, RUE DE BORDEAUX

1935

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. <i>L'Ecole Sociale Populaire</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*1. <i>L'Organisation ouvrière catholique en Hollande</i>	Arthur SAINT-PIERRE
2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2<sup>e</sup> édition 1913)</i>	R. P. LEROY, S. J.
*3. <i>De l'Éducation du sens social</i>	R. P. PICHÉ, P. S. V.
*4. <i>Comment protéger notre jeunesse: les patronages</i>	Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
*5. <i>La Fédération Saint-Jean-Baptiste</i>	Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S.
*6. <i>« Le Foyer » et ses œuvres</i>	Alphonse DESJARDINS
*7. <i>La Caisse populaire — I</i>	R. P. HUGOLIN, O. F. M.
*8. <i>La Lutte antialcoolique dans la province de Québec depuis 1906</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*9. <i>Le Logement de la famille ouvrière — I</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*10-11. <i>Le Logement de la famille ouvrière — II</i>	Alphonse DESJARDINS
*12. <i>La Caisse populaire — II</i>	J.-B. SAINT-ARNAUD
*13. <i>Le Mouvement mutualiste dans Québec</i>	R. P. L. HUDON, S. J.
*14. <i>Le Cercle ouvrier</i>	S. S. LÉON XIII
15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i>	R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
*16. <i>Les Œuvres nécessaires</i>	Henri BEAUVAIS
*17. <i>L'Église et les associations ouvrières</i>	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. <i>Contre l'alcool</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*22. <i>L'Organisation professionnelle</i>	V.-E. BEAUPRÉ
*23. <i>Réformes scolaires</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
24. <i>Le Clergé et les études sociales</i>	Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
*25. <i>Le Travail chrétien</i>	S. S. PIE X
*26. <i>La Lettre sur le « Sillon »</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*27-28. <i>La Cour Juvenile</i>	Dr Joseph GAUVREAU
29. <i>La Goutte de lait</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*30. <i>La Fédération américaine du Travail</i>	XXX
30. <i>L'Utopie socialiste — I</i>	DOMBRAY-SCHMITT
31. <i>Le Val des Bois</i>	Chanoine DESGRANGES
*32. <i>Conseils aux ouvriers canadiens</i>	R. P. DALY, C. SS. R.
33. <i>Les Ecoles maternelles</i>	Chanoine DESGRANGES
*34-35. <i>L'Église et le progrès social</i>	Arthur SAINT-PIERRE
36-37. <i>Le Devoir social</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*38. <i>L'Utopie socialiste — II</i>	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
*39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique</i>	R. P. TRUDEAU, O. P.
40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i>	Abbé Edmour HÉBERT
*41. <i>L'Église et l'organisation ouvrière</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*42-43. <i>Le Comte Albert de Mun</i>	Abbé Edmour HÉBERT
44-45. <i>Le Socialisme</i>	R. P. GONTHIER, O. P.
46. <i>A propos d'immunités</i>	R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
*47. <i>La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.</i>	R. P. RUTTEN, O. P.
48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
50. <i>La Désertion des campagnes</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. —
51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i>	Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
*52. <i>Les Cercles d'études féminins</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i>	Anatole VANIER
55. <i>Le Comptoir coopératif</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*56-57. <i>L'Œuvre de vacances des grèves</i>	Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
*58. <i>Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i>	R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
61. <i>Projet de colonisation</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
62-63-64. <i>Vers les terres neuves — I</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*65. <i>La Question sociale et nos devoirs — I</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*66. <i>La Question sociale et nos devoirs — II</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*67-68. <i>La Question sociale et nos devoirs — III</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
*69-70. <i>Hygiène et logement</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*71-72-73. <i>Albert de Mun et le devoir social</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*74-75. <i>Albert de Mun et l'organisation ouvrière</i>	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
76. <i>Nos errements agricoles</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*77-78. <i>Albert de Mun et la législation sociale</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
*79-80. <i>Microbiologie et maladies contagieuses</i>	R. F. Hermas LALANDE, S. J.
*81-82. <i>L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire</i>	Abbé Edmour HÉBERT
*83. <i>L'Organisation ouvrière</i>	E. S. P.
*84. <i>Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »</i>	Eug. L'HEUREUX
85. <i>L'Aide aux colons</i>	Abbé Edmour HÉBERT
86. <i>Le Problème social et sa solution</i>	E. S. P.
87. <i>Les Semaines sociales</i>	

# LE SCOUTISME <sup>1</sup>

## SA VALEUR ÉDUCATIVE

Par le R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.

---

IL s'agit de prouver la valeur éducative du scoutisme et d'examiner les conditions de cette valeur éducative au pays canadien-français.

La valeur éducative d'un système se prouve par des arguments de fait, par des arguments d'autorité, par des arguments tirés du système lui-même.

Un système d'éducation produira des fruits, chez nous comme ailleurs, s'il répond au but même de toute éducation qui est la formation de l'homme entier — et s'il est appliqué par des éducateurs: la propre valeur d'un instrument a besoin d'un homme habile à le manier.

L'emballlement ne suffit pas à expliquer le succès croissant du scoutisme. Fondé par un Anglais il y aura bientôt trente ans, il aurait pu réussir en Angleterre protestante, traverser la Manche et mourir tranquillement comme tant d'autres systèmes que la mode invente et que l'engouement lui-même finit par tuer. Le scoutisme compte aujourd'hui quelque trois millions de membres, louveteaux, scouts et routiers, jeannettes et guides; il paraît qu'au delà de la moitié sont catholiques. Le scoutisme est pratiqué jus-qu'en Chine et au Japon. Les soviets l'ont bolchevisé; Mussolini l'a fascisé; Hitler voudra sans doute le nazifier! Le scoutisme est donc un fait, un fait universel: comment le serait-il devenu sans valeur humaine?

---

1. Ce travail a été présenté à la Semaine sociale de Joliette le 10 juillet 1935. Le compte rendu complet de cette Semaine paraîtra en octobre au Secrétariat de l'École Sociale Populaire.

Et puisque tant de catholiques sont scouts, comment l'Église, par ses pasteurs, eût-elle oublié sa fonction de gardienne et de guide? « *Whenever a new movement of this kind arises, the Catholic Church is bound to regard it primarily from the point of view of the Gospel itself*<sup>1</sup>. » Mgr Gauthier fut un des premiers, je pense, à bénir le scoutisme dans son diocèse dès 1927. Mgr Cloutier et Mgr Comtois, aux Trois-Rivières, l'encouragèrent vigoureusement. Mgr Ross, en 1929, écrivait que notre scoutisme lui paraissait suffisamment adapté à notre culture catholique et française. Je le cite:

*Évêché de Gaspé, le 5 janvier 1929*

MON CHER PÈRE,

*En étudiant le Manuel de l'Éclaireur canadien-français, que vous m'avez présenté, j'ai constaté avec plaisir qu'on a débarrassé le scoutisme primitif de toutes ses singularités extérieures, qu'on l'a soustrait à une direction neutre et qu'on a réussi, en gardant ce qu'il y a d'excellent dans ses principes fondamentaux, à les adapter au tempérament des jeunes garçons de notre race et aux exigences de leur idéal catholique et national.*

*En toute loyauté je dois reconnaître que cette constatation fait tomber les préventions que j'ai entretenues contre le scoutisme tel qu'il nous fut présenté d'abord; il pouvait paraître l'une de ces machines habilement organisées pour attirer les nôtres en vue de leur faire perdre quelque chose des caractéristiques qui constituent notre personnalité ethnique. Nous ne voulons pas d'éducation qui tende à dépouiller le sujet des qualités foncières qu'il tient de son sang, de son tempérament, ou à dénaturer son idéal traditionnel.*

---

1. Le cardinal Bourne au Jamboree de 1929.

*Les méthodes de formation employées par le scoutisme chrétien sont certainement tout à fait pédagogiques et propres à former des caractères. Elles apprendront à l'Éclaireur canadien-français à développer ses initiatives, à discipliner ses énergies en les recueillant et les dirigeant, d'une volonté ferme, soutenue par la grâce divine et les motifs d'honneur chrétien, vers un idéal digne d'une vie pleine: servir Dieu, l'Église, la Patrie et le Prochain. C'est tout l'homme, le chrétien et le citoyen.*

*Je souhaite bien sincèrement que notre chère jeunesse, dont l'âme est toujours ouverte aux beaux enthousiasmes, s'enrôle nombreuse dans cette nouvelle chevalerie qui lui ouvre ses rangs. Elle mettra une fois de plus sous les yeux de nos compatriotes moins idéalistes, que les fervents chrétiens auxquels nous tenons si obstinément à conserver une place prédominante dans l'éducation des nôtres, permettent aux énergies humaines d'atteindre les plus hauts degrés de perfectionnement dans quelque domaine que celles-ci s'exercent.*

*C'est dans cet espoir que je bénis l'organisation des Éclaireurs canadiens-français et les promoteurs.*

Et depuis, au pays de Québec, ç'a été le grand essor, la grande organisation. Un grand manteau rouge s'est étendu sur notre scoutisme dont l'essor sera sans doute plus vigoureux, l'organisation plus précise et plus une, le succès plus certain. En voyant nos évêques s'unir au représentant le plus autorisé du Pape pour approuver et bénir le scoutisme catholique dans le Québec, comment se rencontrerait-il encore des esprits pour douter de l'orthodoxie soit religieuse, soit nationale du scoutisme? Comment douter encore, quand le Saint-Père lui-même approuve et bénit? Je ne puis m'empêcher ici, à cause de la ressemblance des situations, de vous lire une belle page du P. Doncoeur détachée des *Études* du 5 mars 1926:

« La jeune Fédération catholique des Scouts de France vient de fêter le cinquième anniversaire de son baptême.

« Bien des fées s'étaient penchées sur son berceau, incertaines la plupart, quelques-unes, dit-on, méchantes s'apprêtaient à jeter le mauvais sort, quand on vit un grand manteau écarlate s'étendre et se refermer sur le frêle objet, l'assurant de sa princière protection...

« Quand, le 17 janvier 1921, le comité des Scouts de France avait été appelé à l'archevêché de Paris, le cardinal Dubois lui présenta deux documents dont il fit la lecture d'une voix grave, lente, accentuant fortement la phrase. « J'ai reçu ce papier, fit le cardinal, ce matin même. » C'était un réquisitoire copieux où, le scoutisme étant chargé de tous les crimes de la terre, on requérait contre lui les censures et les foudres de l'Église. Ayant achevé l'acte d'accusation, le cardinal s'arrêta, comme cherchant une signature: « C'est anonyme, dit-il, que dois-je faire, Monsieur l'Aumônier? — Ce que l'Esprit-Saint vous dictera, Éminence, répondit le chanoine Cornette.—Eh bien! voici ce qu'il me dicte. » Et le cardinal tira le second document. « Ce m'est une joie, disait-il, et une espérance... Le but des Scouts de France est de faire revivre l'idéal si chrétien et si français de la chevalerie... J'applaudis d'avance... et je bénis. » Alors, le regard s'illuminant de finesse souriante, le cardinal déchira le factum anonyme et en jeta tranquillement les débris au feu. Par la cheminée, s'envolèrent les mauvaises fées... Mais on sut plus tard qu'elles n'étaient point parties tout à fait; elles s'étaient agrippées de leurs ongles au bord du toit, et attendaient.

« De temps à autre, un petit papier tombait jusque sur les chenets, ou se glissait insidieusement dans la boîte aux lettres du portail. Papier infiniment discret, d'ailleurs,

discret sur son origine, j'entends, mais courageux et formel quant aux accusations.

« Le cardinal ne semblait pas s'en émouvoir; et, s'il ne répondait pas, c'est que l'adresse manquait.

« Peu à peu, cependant, son filleul sauvé des eaux devenait un garçon dru et joyeux, fierté de son parrain. Et la bénédiction lui profita, tant et si bien qu'à peine âgé de quatre ans et demi, il entreprit un grand voyage, passa les Alpes, franchit le Rubicon, et déboucha un jour en pleine Cour du Belvédère! Devant lui la Garde Suisse se rangea, car une forme blanche venait d'apparaître, ouvrant les bras. D'un bond, le petit scout de France s'y jeta avec amour, et dans cet embrassement il vit les yeux et les lèvres du Père sourire à tous ses fils scouts, qui, par milliers, de toute la catholicité, les Italiens et les Anglais, les Syriens et les Irlandais, les Hongrois et les Belges, se pressaient dans la même étreinte.

« Fils très aimés, leur disait le Saint-Père, cette année nous a déjà donné de grandes joies. Mais celles que vous procurez au cœur et aux yeux du Père est à coup sûr parmi les plus belles et les plus douces. Elle est difficile à surpasser. En tout cas, elle ne l'a pas encore été jusqu'à présent. Vous êtes de chers et de très aimés fils, qui avez dû mettre en œuvre l'énergie, la discipline, la force de résistance, la fatigue, et peut-être affronter des souffrances et des sacrifices pour venir ici trouver votre Père. De tout cela, nous sommes profondément ému. Vous êtes les tout jeunes, ceux que Jésus a tant aimés. Mais vous n'êtes pas seulement des jeunes catholiques, vous êtes des jeunes catholiques scouts. Scouts catholiques, cela ne veut pas dire peu pour qui considère bien tout le contenu de ce mot. Si nombreuses que soient les jeunes énergies, tous les jeunes gens ne sont pas de jeunes scouts. Il y en a beaucoup qui professent des habitudes

plus commodes, plus tranquilles, moins pénibles. Pour être scout, il faut une disposition constante à la force et au courage, au calme et à la réflexion. Il faut en plus un sentiment profond de Dieu, de sa loi, de sa divine présence. Votre profession n'est pas la recherche des aventures, mais l'entraînement de l'esprit vers les plus hautes difficultés. Vous êtes venus chercher ces vertus ici, sur le cœur même de l'antique Église, votre Mère. Que les bénédictions de Dieu descendent donc sur vous tous.

« J'y ajoute un souhait qui se rapporte à la gloire du premier scout mentionné dans le premier de tous les livres du monde. Caleb avait quatre-vingt-cinq ans lorsque Moïse donna l'ordre à Josué et à lui d'explorer la Terre promise. Or, à cet âge avancé, Caleb rappela à Josué une autre exploration faite par eux, quarante-cinq ans auparavant, et il affirmait qu'il « était prêt » à entreprendre celle-ci avec la même énergie.

« C'est notre souhait pour chacun de vous!

« Le Saint-Père leva la main. Et tandis que les paroles de bénédiction tombaient sur lui, le petit scout de France fit un grand effort pour s'imaginer un scout de quatre-vingt-cinq ans; mais il ne réussit pas. Ainsi soit-il, fit le garçon en se relevant. Et il partit tout joyeux avec les douze mille grands et petits frères qu'il ne connaissait pas, mais qu'il aimait.

« Quand il se présenta de nouveau au cardinal de Paris, il dit, tout rayonnant: « Votre Éminence m'a baptisé, mais bien que je n'aie pas cinq ans, le Pape vient de me confirmer. » Et le garçon se redressant déposa aux mains du cardinal les promesses de son baptême renouvelées... On vit alors, paraît-il, au-dessus de la rue Barbet-de-Jouy, une fumée toute noire monter dans le ciel...

« C'était la dernière des mauvaises fées qui s'envolait, toute honteuse, se cacher dans la lune. Une tempête de

rires et d'acclamations ironiques de tous les petits scouts du Pape l'y accompagna... »

Enthousiaste de scoutisme, nous sommes en bonne compagnie, en compagnie du Pape et de nos évêques. Mais interrogeons le scoutisme lui-même.

Il se présente comme une méthode d'éducation. Examinons-le donc comme tel. Disons tout de suite, en passant, et ce sera question réglée, que cette méthode ne veut pas remplacer l'école, ni supplanter les œuvres de jeunesse. En fait, les œuvres de jeunesse, l'école elle-même, y gagneraient, ont déjà gagné à se scoutiser, c'est-à-dire à adopter quelques-unes des manières et des façons scoutées.

Si le scoutisme vaut quelque chose, il doit vouloir éduquer l'homme qui est dans tout enfant et tel qu'il est dans l'enfant, l'homme corps et âme, pour lui donner un corps sain, une âme à l'imagination vive, à l'intelligence, non seulement ornée, mais cultivée, à la volonté trempée; il doit vouloir faire de cet homme un chrétien convaincu et rayonnant, un citoyen serviable.

Le scoutisme veut tout cela. Je lis dans un petit manuel d'aspirant-éclaireur: « Parmi les jeunes garçons, on donne ce titre (d'éclaireur) à ceux qui veulent développer en eux les qualités qui sont toutes comprises dans les trois vertus principales de l'Éclaireur: franchise, dévouement, pureté.

« Le jeune Éclaireur est donc celui qui travaille, avec la grâce de Dieu, à faire de lui-même un garçon incapable de mentir, fidèle à ses engagements, débrouillard et plein d'initiative, ne craignant pas les responsabilités, et toujours prêt à rendre service. Il veut jouer plus tard dans la société et les affaires un rôle de chef et de guide, pour aider ses concitoyens et les entraîner après lui à la défense et à l'avancement des plus nobles intérêts de la Religion et de la Patrie. »

Mais avant de montrer comment le scoutisme essaye de réaliser son but, je m'arrête tout de suite à une difficulté qui ne manque pas de frapper ceux qui ne connaissent pas encore le scoutisme. Cet idéal du jeune Éclaireur ne caractérise pas le scoutisme. « Toutes les œuvres de jeunes gens, toutes les œuvres de garçons inspirées par le christianisme n'en ont point d'autre. Ni les collèges, ni les patronages, ni les associations de gymnastes chrétiens, ni les associations pieuses, congrégations ou ligues, ne visent à autre chose. »

Je réponds avec le P. Maurice Beaulieu : « Ce qui distingue proprement le scoutisme, c'est la méthode employée pour atteindre cet idéal. Et elle consiste, cette méthode, à utiliser les goûts naturels du garçon, à les encourager, à les développer, à les diriger, à les élever pour amener le garçon à prendre des habitudes de pureté, de loyauté, de dévouement. Le scoutisme consiste à prendre l'enfant tel qu'il est. Il ne lui demande pas, pour atteindre son idéal, de commencer par renoncer à être enfant, de ne plus aimer à jouer, à courir, à crier, à poser des pourquoi innombrables. Le mérite propre du scoutisme est d'avoir fait une synthèse de ces goûts naturels de l'enfant, et d'avoir poussé des milliers d'hommes et de femmes à se pencher avec intérêt, avec curiosité, avec amour, sur l'enfant <sup>1</sup> », non pas en le considérant comme un enfant qui déjà devrait être homme, mais en se faisant « homme-enfant » pour que l'enfant devienne homme.

La suite montrera bien dans l'acte cette originalité toute scoute. Ici, qu'on me le pardonne, dans un sujet si vaste, les tableaux synoptiques et la synthèse sont difficiles. Baden-Powell lui-même assigne cinq buts au scoutisme : 1° la formation du caractère ; 2° la santé ; 3° le

1. Revue *Servir*, juillet 1934.

savoir-faire; 4° le service du prochain; 5° la recherche de Dieu. Cela semble venir pêle-mêle. Ne reprochons pas à Baden-Powell d'être un peu Anglais, et soyons Français en disant que le scoutisme, pour atteindre ces cinq buts, possède de merveilleux instruments.

D'abord, il a sa Promesse, ses Trois Principes, sa Loi, ses Trois Vertus, sa Bonne Action quotidienne, son merveilleux Système de patrouilles; il a toute la technique de ses programmes gradués, pour le louveteau de huit à onze ans; pour l'Éclaireur aspirant, puis de seconde et de première classe, de onze à dix-sept ans, pour ses vieux routiers de dix-sept ans et plus; la technique encore de ses multiples badges; il a sa vie au grand air et son campisme obligatoire, il a tous ses rites, ses saluts, ses cérémonies scoutées.

Dire que le premier groupe de ces instruments répond à la formation du caractère, le second à la formation de l'intelligence, le troisième à la formation de l'imagination et de la santé du corps, ce serait trop simplifier. L'éducation complète se sert de tout à la fois, et le scoutisme, en informant la mise en œuvre de ses moyens d'un esprit joyeusement débrouillard et généreux, en intéressant le garçon à sa propre formation qu'il lui présente comme un grand jeu, le scoutisme optimiste et chanteur n'est-il pas capable de nous créer un beau type d'homme ?

Il faudrait analyser en détail chacun des moyens de formation scoutée. Cela est impossible. Il faut voir cela, il faut le pratiquer soi-même. A ceux qui nous demandent comment faire du scoutisme, ou qu'est-ce que c'est que le scoutisme, il n'y a pas d'autre réponse que celle-ci : « Venez à une réunion scoutée, à une promesse scoutée, allez vivre de près un vrai camp d'Éclaireurs. » Vous me direz alors si vous restez incroyables, si une immense espérance ne gonfle pas votre cœur d'apôtre.

Écoutez-moi ce garçon, un beau soir qu'il a fait sa veillée d'armes devant le Saint Sacrement, prononcer sur le drapeau, devant ses compagnons et ses chefs, sa fière promesse d'Éclaireur :

« Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux Dieu et l'Église, le Roi et le Canada, à aider mon prochain en toute circonstance, à observer la Loi Scoute. »

Écoutez-le réciter ses Trois Principes :

1. Le Scout est fier de sa Foi et lui soumet toute sa vie.
2. Le Scout est fils du Canada et bon citoyen.
3. Le devoir du Scout commence à la maison.

Et sa Loi :

1. Le Scout met son honneur à mériter confiance.
2. Le Scout est loyal à son roi, à son pays, à ses parents, à ses chefs et à ses subordonnés.
3. Le Scout est fait pour servir et aider son prochain.
4. Le Scout est l'ami de tous et le frère de tout autre scout.
5. Le Scout est courtois et chevaleresque.
6. Le Scout voit dans la nature l'œuvre de Dieu; il aime les plantes et les animaux.
7. Le Scout obéit sans réplique et ne fait rien à moitié.
8. Le Scout sourit et chante dans ses difficultés.
9. Le Scout est économe et prend soin du bien d'autrui.
10. Le Scout est pur dans ses pensées, ses paroles et ses actes.

Écoutez-le quand son chef lui demande pourquoi il veut être scout : « Pour apprendre à mieux servir Dieu et mon prochain » ; quelles sont les trois vertus principales de l'Éclaireur : « Franchise, dévouement, pureté. » Écoutez-le clamer sa devise : « *Sois prêt.* » Demandez-lui pourquoi ce nœud à son foulard : « C'est pour se rappeler sa B. A. », et il vous expliquera que chaque jour le scout

doit rendre service à quelqu'un, que s'il se couche sans avoir fait sa bonne action, il a pour ainsi dire perdu sa journée. On parle beaucoup d'éducation sociale: qui dira que la B. A. des Éclaireurs n'est pas une méthode pratique d'éducation sociale? On parle beaucoup de la baisse de l'obéissance parmi les jeunes, de leur esprit de révolte. « Le Scout obéit sans réplique », voilà sa loi, sa loi positive qui lui dit non pas ce qu'il ne faut pas faire, mais ce qu'il faut faire. Remarquons en passant que toute la loi scout est ainsi formulée, au positif et au mode indicatif; un idéal auquel le scout, s'il est scout, doit sans cesse se comparer. « Le scout qui s'engage solennellement à pratiquer sa loi, s'engage à du positif. Voilà qui fera toujours vibrer le cœur d'un garçon avec plus de force et d'enthousiasme que tous les programmes négatifs.

« Le scoutisme n'existe pas d'abord pour les empêcher de faire mal, mais pour les aider à faire bien.

« En cela, il se distingue d'un certain nombre d'œuvres excellentes, mais imparfaites à cause de ce caractère négatif qui a pour ainsi dire présidé à leur formation, quels que soient par ailleurs les efforts que font des directeurs zélés pour élever les enfants qu'ils ont d'abord voulu protéger.

« Le scoutisme encourage ensuite l'amour du jeu. Jouer, pour l'enfant, c'est vivre. Le scoutisme se sert de ce besoin, le dirige, le canalise, en prend l'occasion de faire acquérir grand nombre de connaissances, de faire répéter de nombreux actes de loyauté, d'oubli de soi.

« En fait, toute la méthode scout consiste à faire jouer l'enfant. C'est un grand jeu. Mais les jeux sont aussi variés que les buts à atteindre. On ne joue pas de la même manière pour apprendre à trouver le nord que pour apprendre à soigner une coupure.

« Une troupe où on ne joue pas — non seulement pour passer le temps, mais pour apprendre — n'est pas une vraie troupe scoute. C'est dire la nécessité pour les chefs de se faire des âmes d'enfants, de se pencher avec amour sur les garçons qui leur sont confiés, de se donner sans compter.

« L'enfant de douze à quinze ans aime à jouer en bande, en groupe, en club, en *gang*. Le scoutisme n'a pas manqué d'utiliser ce goût naturel. Une patrouille, c'est une *gang*, un groupe de garçons sous la direction de l'un d'eux. A lui de prendre ses responsabilités, de se faire aimer de ses garçons, de prendre avec eux, sous la direction discrète du chef, des initiatives intéressantes, fécondes en résultats <sup>1</sup>. »

\* \* \*

Et nous voilà rendus à la seconde partie de ce travail: l'examen des conditions de la valeur éducative du scoutisme chez nous.

Chez nous, comme ailleurs, le scoutisme ne produira que s'il est authentique et intégral: on l'a assez dit pour que je ne m'étende pas là-dessus. Il sera authentique et intégral si, pour le pratiquer, on en adopte non seulement les cadres, mais la vraie méthode dont l'essentiel, après, bien après les principes d'adaptation dont nous allons justement parler, se résume à quatre points:

Le système des patrouilles que dirige un C. P. de même âge à peu près que ses frères et librement responsable de ses frères;

Le système des badges, qui sont à conquérir, non pas à gagner simplement sans efforts: badges ou brevets qui donneront à l'enfant le goût d'un métier, l'arracheront en tout cas aux occupations sans avenir qui sont trop sou-

1. R. P. Maurice Beaulieu, s. J., *Servir*, juillet 1934.

vent son gagne-pain entre treize et dix-sept ans, qui ouvriront ses yeux sur de multiples connaissances;

Le campisme et l'observation de la nature.

A propos du camp, écoutez ce que disait un petit C. P. à l'un de ses Éclaireurs qui s'est d'ailleurs empressé de sortir de la Troupe.

Ce dernier lui avait écrit: « Je croyais, d'après ce que m'en avaient dit les campeurs, que le camp serait mieux que ça; il n'y a pas de yacht, pas de canots, une seule chaloupe dont on ne se sert d'ailleurs qu'aux départs d'excursions et pendant le bain pour les sauveteurs; et le camp est en plein bois, de manière qu'il faut, puisqu'on n'a ni bicyclette ni cheval, aller loin et à pied, quand on veut se rendre en ville ou même à la plus proche habitation. On ne joue que des jeux scouts, on ne peut pas fumer, etc., etc... »

Le petit C. P. de treize ans, élève de Méthode, lui répondit: « Tu ne pouvais t'attendre à un camp en pleine ville avec la cuisine toute faite, du baseball, de la crosse, du tennis, du badminton, de la lutte, de la boxe et je ne sais quoi encore; à coucher dans un bon lit moelleux avec doubles ressorts et triple matelas, à avoir une bonne petite chambre bien exclusive dans un gros chalet; à avoir des chevaux et des yachts en quantité et de pouvoir appeler ça un camp...! Un vrai camp, c'est le lieu par excellence pour se débrouiller avec peu, pour faire soi-même la cuisine, sans avoir peur de blesser les goûts efféminés de qui que ce soit, et pour se reposer (un peu du moins) des exigences de la mode qui veut qu'on mette telle sorte d'habit pour un thé dansant, et telle autre sorte pour une danse *formal*; au camp, c'est toujours la même occasion: celle d'apprendre à se débrouiller, de rendre joyeusement service à qui en a besoin, et de s'amuser tant qu'on peut, sans faire de tort à personne. C'est au camp qu'on peut

admirer dans toute leur splendeur les beautés de la nature, et qu'on peut commencer un peu à s'imaginer combien grand doit être celui qui l'a faite, cette nature si compliquée. Le camp n'est pas l'endroit pour être douillet. C'est même assez dur pour celui qui cherche partout son confort. C'est pourquoi il découragera bien vite les amateurs incapables d'une telle vie...

« Trop nombreux, même s'ils ne sont que deux ou trois (et tu en étais!) sont ceux qui restent dans la troupe uniquement pour le plaisir qu'ils peuvent en retirer, et non en pensant à la promesse qu'un jour ils ont faite: « Sur mon honneur... avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux, Dieu, l'Église et la Patrie, à rendre service à mon prochain, à observer la loi des Éclaireurs », et aussi, à qui il ne vient jamais à l'idée (quoiqu'ils viennent souvent au local et qu'ils seraient tous insultés de se faire dire qu'ils ne sont pas scouts, au sens propre du mot), qu'au jour de leur promesse, quand le chef leur a demandé quelles étaient les trois vertus principales de l'Éclaireur, ils ont répondu: « Franchise, dévouement, pureté », ce qui voulait dire que sans ces trois mots tout l'idéal scout était raté. Et, de plus, beaucoup de gars sont des scouts épatants au local, mais du moment qu'ils en ont franchi la porte, plus moyen de les faire penser ni à leur promesse, ni à leur B. A. quotidienne. Ils s'imaginent, ou du moins le feignent, que le scoutisme n'existe qu'au local. Mais où va alors la définition du scoutisme qui dit qu'il est une *vie* de franchise, de dévouement et de pureté, et non une heure par semaine.

« Pense donc un peu plus souvent à la promesse que tu as faite, un jour, et au « s'il plaît à Dieu, toujours », que tu as répondu au chef lors de ta promesse quand il t'a demandé combien de temps tu voulais être scout. »

C'est ce scoutisme authentique et intégral que l'accord récemment conclu veut garantir quand il dit: « La Fédération se conformera aussi exactement que possible aux principes fondamentaux du scoutisme, tels que formulés dans *Policy, Organization and Rules for Canada*, et dans *Scouting for Boys*, écrit par l'initiateur du mouvement, lord Baden-Powell of Gilwell. Il est toutefois entendu que le programme et la méthode d'enseignement peuvent subir des modifications de détails (mais pas quant aux principes fondamentaux) pour s'adapter à la culture et à la mentalité des Canadiens français. »

*Pour s'adapter.* Or, Canadiens français, nous sommes avant tout catholiques. Notre scoutisme sera catholique; il sera intégralement, authentiquement catholique; il sera tellement catholique que personne ne pourra même penser à accuser ce scoutisme d'être naturaliste et de ne pousser qu'à la pratique de vertus naturelles. « Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage », dit le petit scout.

Pas plus que le décalogue, la loi scout ne s'observe sans la grâce de Dieu, humblement demandée dans la prière. C'est pour cela qu'avant de prononcer sa Promesse, le scout s'agenouille pour demander la bénédiction de son aumônier. L'honneur, vertu naturelle, oui, innée au cœur de tout homme, de tout enfant non encore déformé: l'honneur, ce droit que nous possédons tous d'être estimés du prochain, mais honneur naturel qui ne va pas loin, honneur plaqué, honneur de face, les vrais éducateurs le savent bien, s'il n'est pas surélevé, mis sur le plan surnaturel, s'il n'est pas d'abord vertu enracinée dans l'âme par la grâce, s'il n'est pas le rayonnement d'une âme vivante, toujours, de grâce sanctifiante. Voilà l'honneur qu'il faut enseigner à notre scout. Et ce sont les trois vertus scout de Franchise, de Dévouement et de Pureté,

et c'est toute la loi scouté qu'il faut ainsi surélever, surnaturaliser.

Je ne voudrais pas ici être accusé d'attaquer, en l'amoindrissant, le scoutisme de Baden-Powell. Je sais autant que quiconque qu'il a voulu, par le scoutisme, enseigner au garçon que la religion n'est pas un à-côté de la vie, mais que la pratique en doit imprégner la vie entière et chacune de nos actions. Ce que Baden-Powell affirmait de toute religion, n'ayons pas peur, nous catholiques, de le répéter bien souvent à nos scouts et pas une fois seulement, puisqu'une fois ne suffit pas à créer chez eux une mentalité catholique de scoutisme. Souvenons-nous toujours que nous sommes les scouts catholiques de la province de Québec! « Scouts catholiques, s'écriait Pie XI, cela ne veut pas dire peu pour qui considère bien tout le contenu de ce mot! » Notre foi catholique nous enseigne qu'il n'y a pas d'état de nature pure, et que nous sommes élevés à l'ordre surnaturel, et que, par conséquent, toutes les vertus qu'il nous faut acquérir et pratiquer sont d'ordre surnaturel. Dire cela, ce n'est pas renier pour autant tout ce que le scoutisme doit, notamment pour la technique et les jeux scouts, à des maîtres étrangers à notre pays et à notre foi. Mais le scoutisme ne paraîtra à personne, chez nous, un produit importé sans racine dans notre sol qu'à la condition que nous le repensions toujours selon la belle formule du P. Doncoeur: « A la catholique et à la française ».

Sommes-nous bien sûrs que ce point, si facilement accordé, si opportunément enjoint à tout scout catholique par lord Baden-Powell lui-même, ne nous causera jamais de difficulté? C'est à des Éclaireurs de Montréal que des Boy Scouts de Montréal disaient un jour: « *Too much priest in your affair* »; c'est un commissaire des Boy Scouts à Montréal qui disait en 1930, lors des premières négo-

ciations en vue d'un accord, à un chef éclaireur de Montréal: « Vos manuels ne sont pas scouts. Un manuel scout doit pouvoir être mis entre toutes les mains, protestants, juifs, etc. Or, il y a trop de religion dans vos manuels, elle y tient une place trop grande. » Paroles d'un haut subalterne avec qui nous n'aurons pas d'affaire, puisque notre Fédération « formera un corps distinct, séparé de la B. S. A., n'ayant de rapport avec elle que par le chef scout du Canada et le Conseil général canadien ». Mais serait-ce me montrer insolemment prudent que de lire, après ce texte admirable où des Anglais protestants nous concèdent que le scoutisme catholique ne pourra atteindre son but dans notre province qu'en « se conformant intégralement, et dans une adhésion totale du cœur et de l'esprit, aux principes et aux directives établies par le Pape Pie XI dans l'encyclique du 31 décembre 1926 sur l'Éducation de la jeunesse », que de lire, dis-je, cet autre texte que notre prochain manuel scout « et toute autre littérature établissant ou entraînant des changements essentiels d'orientation, destinés à l'usage ou écrits par les soins de la Fédération, devront être soumis à l'approbation du Conseil » ? Notre histoire du Canada a pu nous apprendre, l'histoire de la jurisprudence nous enseigner quel parti savent tirer d'un texte nos compatriotes de langue anglaise.

En tout cas, nous étions jaloux d'une indépendance nécessaire: nous l'avons, nous sommes reconnus « comme organisme autonome, ayant l'autorité nécessaire pour nommer nos propres officiers, imprimer notre propre littérature et administrer nos propres finances tout à fait indépendamment du Conseil général des Conseils provinciaux et des Associations locales de la Boy Scouts Association ». Et c'est ce qui nous permettra de continuer à développer chez nous un scoutisme canadien-français: autre condition

de sa vitalité. « Ce ne sont point des neutres ni des mol-lusques que notre province doit au Canada tout entier », disait le 25 juin 1935, notre vénéré cardinal Villeneuve. Notre scoutisme sera donc patriote.

L'ancien petit manuel des Éclaireurs canadiens-français avait adopté ce texte de la Promesse et du Second Principe: « Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage:

A servir de mon mieux Dieu, l'Église et la Patrie;

A rendre service au prochain;

A observer la Loi des Éclaireurs.

L'Éclaireur canadien-français aime son pays, tout spécialement le Canada français. »

Le texte du nouvel accord se lit:

« Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux Dieu et l'Église, le Roi et le Canada... Le scout est fils du Canada et bon citoyen. »

Voilà une promesse, un principe, une doctrine, qu'il nous faut expliquer à notre aspirant scout: c'est le devoir de l'aumônier et du chef de former en leurs enfants canadiens-français un sain patriotisme. Or, l'ancien petit manuel des Éclaireurs s'expliquait comme ceci:

« Ton pays, c'est le Canada, le Canada tout entier, tu y es partout chez toi, parce que ce sont tes ancêtres, des hommes de même foi et de même race que toi, qui l'ont découvert, défriché, et qui partout, dans toutes les provinces, ont contribué et contribuent encore à son avancement et à son élévation religieuse et matérielle.

« Si ta Loi te parle de Canada français, c'est pour te rappeler combien tu dois être fier de tes origines françaises, fidèle au passé de ta race, attaché à toutes nos institutions et à notre langue française. La langue française, efforce-toi de la bien connaître, de la parler et de l'écrire correctement, et pour cela, Éclaireur, étudie-la

dans sa grammaire et dans sa littérature, bannis de tes conversations les vilains anglicismes, parle français chez toi, au téléphone, dans les gares, dans les bureaux, mets du français partout.

« Tes compatriotes d'une autre langue, aime-les, respecte-les, sois poli et aimable envers eux, coopère avec eux à la grandeur de la Patrie, mais partout et toujours souviens-toi que tu es Canadien français.

« Rappelle-toi aussi que le patriotisme de l'Éclaireur ne consiste pas seulement à hisser et à saluer le drapeau, à chanter *O Canada*, mais l'Éclaireur patriote se prépare à servir la Patrie. Pour cela, connais le Canada, comprends-le, étudie son histoire, sa géographie, ses lois, intéresse-toi à son commerce, à ses industries, apprends ses ressources, et sache le nom de ses arbres, de ses plantes et de ses fleurs, des animaux qui peuplent ses forêts, des oiseaux qui chantent dans ses jardins, des poissons qui sillonnent ses lacs et ses fleuves. Tout cela, Éclaireur, c'est du patriotisme en acte. »

Les Éclaireurs devenus scouts catholiques devront-ils changer un iota de leur doctrine patriotique? Qu'ils se rassurent. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, je veux dire le petit manuel aux grandes conférences, j'ose dire que leur doctrine est celle de Son Éminence le cardinal archevêque de Québec.

« *Je m'engage à servir de mon mieux le Roi.* »

« A s'en tenir, disait Son Éminence, le 25 juin dernier, au seul élément politique, l'Empire britannique est, dans un sens très large et tout conventionnel, une patrie pour nous, mais une patrie dont les liens sont des plus relâchés et ne réclament, à part la sympathie commune due à tous les peuples de l'humanité, qu'un attachement constitutionnel. Le sentiment impérialiste ne saurait être

guère plus, pour nous, qu'une préférence politique quant au système d'association d'une partie des nations de la terre. Le loyalisme dû au Souverain commun n'entraîne point, surtout depuis le Statut de Westminster, d'autres obligations que celle des agréments, librement consentis en raison d'analogies politiques ou d'intérêts similaires. »

« *Je m'engage à servir de mon mieux le Canada.* »

« Pour nous, dit Son Éminence, le Canada est notre unique patrie: il nous couvre de son autorité politique, son territoire en quelque sorte nous a produits. »

« *Tout spécialement le Canada français* », disait l'Éclairéur canadien-français.

« Amour donc, dit Son Éminence, avant tout à ce qui est ma patrie et le plus quelque chose de moi-même. Or, il va de soi que ceux qui sont de même sang que moi et qui par suite sont de ma langue, de mes habitudes de pensée et de sentiment me tiennent plus au cœur que ceux qui ne s'y rattachent que par l'habitation du même territoire et la sujétion au même gouvernement. Plus pressants sont donc mes devoirs d'amour envers les miens, plus envers les autres j'ai des devoirs de justice. »

« *Tes compatriotes d'une autre langue, aime-les, respecte-les, coopère avec eux à la grandeur de la patrie, mais partout et toujours souviens-toi que tu es Canadien français* », disait l'Éclairéur canadien-français.

« Pourquoi, dit Son Éminence, y a-t-il eu une Confédération entre les deux races principales du Dominion? Pour que chacune d'elles fournisse à l'autre les vertus de son caractère, les fruits de sa civilisation. Plus donc, dans les limites de l'ordre, l'élément canadien-français s'affirmera lui-même, accusera en traits forts sa personnalité,

mettra en exercice les instincts spécifiques de la race dont il est issu, plus il entrera vraiment dans l'esprit du pacte confédératif et répondra à l'obligation de justice constitutionnelle qui en est résultée. Autrement il apporterait, comme contribution à son pays, de la faiblesse et de la lâcheté. Ce qui ne saurait enrichir ni la race française ni le Canada entier.

« Sans doute, nous ne pouvons négliger les intérêts généraux du pays, non plus qu'ignorer les autres groupements ethniques du Dominion, et nous assujettir aux complications, aux restrictions et aux sacrifices qui s'ensuivent. Mais cet assujettissement ne réclame point l'abdication. Dès lors qu'on se tient dans les limites de la justice constitutionnelle, il est permis d'être fier, de traiter d'égal à égal, de vouloir faire prédominer nos intérêts provinciaux et nos influences raciques, en tout cas de les faire reconnaître et respecter. Voilà qui n'est ni du chauvinisme ni de l'étroitesse d'esprit, c'est au contraire de la noblesse et de la dignité. Par contre, l'abdication par mollesse et indifférence ferait de nous de mauvais Canadiens tout court. »

La conclusion de tout ceci est claire: Scouts catholiques de la province de Québec, notre petite patrie, nous promettons de servir de notre mieux le Roi et le Canada, mais nous ne cesserons jamais, en alliant chrétiennement l'amour et la justice, d'aimer tout spécialement le Canada français, et notre scoutisme n'en sera que plus authentique et plus intégral, parce que plus sainement patriote.

\* \* \*

Il reste à parler des éducateurs scouts: ce sont les aumôniers et les chefs.

L'aumônier dans la troupe, voilà bien une originalité dans le scoutisme, non pas dans le catholicisme, mais dans

notre scoutisme, parce que notre scoutisme est catholique. Les vertus de la loi étant vertus surnaturelles, le prêtre a sa place toute marquée dans une troupe.

A cause de cela, l'aumônier scout est un prêtre surnaturel. Il voit avant tout, disons uniquement, les âmes de ses enfants, leur intérêt spirituel. Le scoutisme est un grand jeu: oui, mais qu'on y prenne garde, il ne s'agit pas de le jouer pour le plaisir de s'amuser; un grand jeu, le scoutisme, mais un jeu discipliné, organisé, exigeant, un jeu d'apostolat, un jeu sacerdotal; le prêtre dans le scoutisme ne s'amuse pas.

L'aumônier scout est un intellectuel et un psychologue. Est-on surpris? La mise en œuvre d'une troupe, d'un camp, d'une réunion scout, tout cela ne demande-t-il pas plutôt d'être débrouillard, organisateur, pratique? Oui, pour le chef surtout, le chef laïque. Qu'on ne s'y trompe pas: le scoutisme authentique et intégral est un instrument délicat à manier. Il s'agit d'exploiter des tempéraments, d'assouplir des caractères, d'aiguiser des facultés d'observation, d'implanter dans ces âmes de garçons le sens social de l'honneur et de la solidarité, le sens chrétien qui tient Dieu et l'homme à leur place respective, le sens catholique, à base de dévouement et d'abnégation. Il s'agit de tirer d'un système d'éducation tout le rendement possible.

Et puis, le jeune aumônier scout, jeune d'âge et d'âme, ou d'âme seulement, peu importe, est un merveilleux directeur d'âmes de garçons. Il comprend une âme de garçon, de garçon qui grandit; il l'observe, la devine, l'épanouit au besoin, délicatement toujours, résolument s'il le faut, lui inspire confiance, l'instruit, la forme. Humble, il s'attend à des échecs, il s'attend à souffrir à cause d'un tel que le scoutisme n'atteint pas. Il attend immensément du scoutisme pour ses garçons, mais n'at-

tend pas nécessairement le miracle: c'est la grâce qui fait le miracle dans les âmes, et la grâce a d'autres moyens à part le scoutisme.

L'aumônier scout s'emploie surtout au ravitaillement spirituel de ses C. P. et de ses chefs, puisqu'ils sont l'élite dans la troupe et qu'ils doivent aux autres l'exemple d'une vie religieuse profonde et d'une tenue morale irréprochable.

On voit par là que ce n'est pas du fait qu'on est prêtre que l'on peut être du coup aumônier scout: il y faut des qualités, oserais-je dire qu'il faudrait réaliser en sa vie sacerdotale les vertus du petit scout dont on rêve, et que l'emballlement pour le scoutisme n'est pas le meilleur diplôme d'aumônier scout ?

Quant à nos chefs de troupe, eux non plus ne seront pas improvisés, eux aussi seront des surnaturels, des intellectuels et des psychologues. Ils collaborent avec le prêtre au succès du scoutisme catholique. Le Règlement général des Scouts de France contient un beau texte sur le rôle des chefs. Je lis:

« L'Association a été fondée par un groupe de prêtres et de laïcs, et ces prêtres eux-mêmes veulent que les laïcs jouent dans l'œuvre commune un rôle très important: ils savent que si les troupes sont souvent fondées par des prêtres, elles ne peuvent subsister et se multiplier sans les Chefs: les Scoutmestres, Louvetiers, Cheftaines, Chefs de Clan; et que ceux-ci ne persévéreront dans leur tâche qu'à la condition de se sentir, eux aussi, éducateurs; n'être que des instructeurs ne suffit pas à leur zèle. C'est justement l'originalité du système, que celui qui surveille et dirige le développement physique et professionnel du garçon doive être aussi le formateur du caractère. Et cela lui est aussi profitable à lui-même qu'à ses garçons.

« C'est pourquoi nous avons besoin d'un très grand nombre de Chefs collaborant avec des prêtres qui aient en eux pleine confiance; besoin d'hommes d'expérience qui seront nos Commissaires; de spécialistes qui seront nos Instructeurs; d'hommes pour faire partie de nos Comités, et de dames et jeunes filles pour être Cheftaines et former nos Louveteaux, et pour être par exemple Secrétaires aux différents échelons de l'Association. »

D'ailleurs, le scoutisme en France et même chez nous maintenant est entré dans la série des mouvements reconnus d'Action catholique. Nos aumôniers scouts tiendront donc compte de la définition de l'Action catholique: participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Église. Que si l'on me dit que les laïques de chez nous ne sont pas préparés à cette participation, je réponds que ce n'est pas en tenant les chefs scouts à l'écart de leur vrai rôle de chefs que nous les y préparerons.

Le chef est chef, comme l'aumônier est aumônier. A l'aumônier d'assurer la vie religieuse et morale du groupe, de coopérer par ses conseils paternels et son aide au développement de toute la vie du groupe; au chef, d'accord avec l'aumônier, de diriger, d'administrer le groupe, de faire pratiquer le scoutisme conformément aux statuts et règlements, d'enseigner la technique, de diriger les jeux; à l'aumônier et au chef ensemble de décider des admissions, promesses et radiations.

Cela fera dans la troupe, non pas deux autorités, mais une seule en deux hommes, le prêtre et le laïque; une autorité tellement une que les petits scouts donneront tout naturellement leur confiance à l'une et à l'autre ensemble, sans les distinguer, ni les séparer.

Heureuse la troupe où règne pareil accord. Tout à l'encontre du monde maudit du Christ, où grouillent le mensonge, l'égoïsme et le vice, cette troupe fera vivre ses

scouts de franchise, de dévouement et de pureté. C'est l'atmosphère scoute, la sainteté scoute, c'est, qu'on ne rie pas, la mystique scoute. Pour que toutes nos troupes soient cette troupe-là, pour que notre scoutisme catholique et français soit ce scoutisme dont nous avons essayé de tracer l'idéal, il faudra, n'est-ce pas, la coopération large, la compréhension généreusement intelligente de tous ceux que le scoutisme a conquis.

# Affiliation des Scouts catholiques

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

à la

## "Boy Scouts Association"

DU CANADA

---

### ACCORD

Entre:

THE CANADIAN GENERAL COUNCIL OF THE BOY SCOUTS ASSOCIATION, ci-après désigné sous le nom de CONSEIL,

et

LA FÉDÉRATION DES SCOUTS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, ci-après désignée sous le nom de FÉDÉRATION.

#### Grandes lignes de la Fédération

La Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec est reconnue comme organisme autonome, ayant l'autorité nécessaire pour nommer ses propres officiers, imprimer sa propre littérature et administrer ses propres finances tout à fait indépendamment du Conseil général, des Conseils provinciaux et des associations locales de la Boy Scouts Association. Les deux organisations — la Boy Scouts Association du Canada et la Fédération — se développeront côte à côte et dans le même sens, constituant deux corps unis sous le Chef Scout du Canada et le Conseil général canadien, et en outre par les liens de la bonne volonté et de la coopération. En d'autres termes, la Fédération formera un corps distinct, séparé de la Boy Scouts Association, n'ayant de rapport avec elle que par le Chef Scout du Canada et le Conseil général canadien.

#### Détails de l'organisation

Les détails suivants, relatifs à l'organisation de la Fédération, sont conformes à la lettre de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, écrite au Commissaire Stiles le 17 décembre 1934:

1. C'est le désir de Son Éminence le Cardinal Villeneuve que la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec:

- a) Suive les grands principes du scoutisme en se conformant aux Statuts généraux publiés par Lui en mai 1934;
- b) et jouisse de sa propre organisation particulière, avec les pouvoirs et les privilèges établis ailleurs dans le présent Accord.
2. Les Règles et Règlements de la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec seront calqués, avec les modifications qui s'imposent, sur ceux des Scouts de France, enregistrés par le Bureau international des Boy Scouts, à Londres, Angleterre.
  3. Les détails concernant la Promesse, la Loi, la Devise, l'Insigne, l'Étendard, etc., sont aussi donnés ci-après.
  4. Un comité sera constitué en vue de préparer un manuel et un ouvrage semblable au *Policy, Organization and Rules* du Conseil général canadien, pour la Fédération, tous deux devant être soumis à l'approbation du Conseil général canadien dès qu'ils seront approuvés par le Conseil provincial de la Fédération.

## I. — STATUTS GÉNÉRAUX

### Nom de la Fédération

Le nom de « Scouts catholiques de la province de Québec » désigne la Fédération provinciale des Scouts catholiques de la province de Québec.

### Principes directeurs

1. *Éducation.* — Les Scouts catholiques de la province de Québec professent que, le scoutisme étant essentiellement une entreprise d'éducation de la jeunesse, le scoutisme catholique ne peut atteindre ce but qu'en se conformant intégralement, et dans une adhésion totale du cœur et de l'esprit, aux principes et aux directives établis par le Pape Pie XI dans l'encyclique du 31 décembre 1929 sur l'Éducation de la jeunesse.

2. *Apostolat.* — De plus, les Scouts catholiques de la province de Québec, s'engageant par une Promesse solennelle à servir de leur mieux Dieu et l'Église, le Roi et le Canada, ainsi que le prochain, entendent soumettre toutes les activités de leur apostolat, en union fraternelle avec les autres œuvres catholiques de jeunesse, à l'autorité de la Hiérarchie et aux disciplines de l'Action catholique.

3. *Autorité.* — La Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec est soumise respectivement à Son Éminence le Cardinal archevêque de Québec et aux autres Ordinaires diocésains dont elle suit toutes les directions.

#### **Cadres de l'organisation**

Les Scouts catholiques de la province de Québec sont groupés en Patrouilles de six à huit garçons sous le commandement d'un des leurs appelé Chef de Patrouille (C. P.).

Deux ou plusieurs Patrouilles constituent une Troupe sous la direction religieuse d'un Aumônier, et le commandement d'un Scoutmestre aidé d'un ou de plusieurs Assistants-Scoutmestres.

Les Troupes d'une ou de plusieurs localités, en nombre variable (conformément à la direction de l'Autorité diocésaine du 20 octobre 1932), composent un District (chaque diocèse formant ce district) que dirigent un Aumônier et un Commissaire de District assistés d'un Comité de District.

Plusieurs Districts forment une Province gouvernée par un Aumônier et un Commissaire de Province assistés d'un Comité provincial.

La Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec comprend trois branches:

- 1° Les Louveteaux (section préparatoire au scoutisme, réservée aux garçons de 8 à 11 ans);
- 2° Les Scouts, garçons de 11 à 17 ans;
- 3° Les Routiers, Scouts de 17 ans et au-dessus, satisfaisant à des conditions spéciales.

## **II. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

### **a) Promesse**

« Sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux Dieu et l'Église, le Roi et le Canada, à aider mon prochain en toute circonstance, à observer la Loi scout. »

### **b) Principes**

1. Le Scout est fier de sa Foi et lui soumet toute sa vie.
2. Le Scout est fils du Canada et bon citoyen.
3. Le devoir du Scout commence à la maison.

### **c) Loi**

1. Le Scout met son honneur à mériter confiance.
2. Le Scout est loyal à son roi, à son pays, à ses parents, à ses chefs et à ses subordonnés.

3. Le Scout est fait pour servir et aider son prochain.
4. Le Scout est l'ami de tous et le frère de tout autre Scout.
5. Le Scout est courtois et chevaleresque.
6. Le Scout voit dans la nature l'œuvre de Dieu; il aime les plantes et les animaux.
7. Le Scout obéit sans réplique et ne fait rien à moitié.
8. Le Scout sourit et chante dans ses difficultés.
9. Le Scout est économe et prend soin du bien d'autrui.
10. Le Scout est pur dans ses pensées, ses paroles et ses actes.

**d) Devise**

« Sois prêt. »

**e) Insignes**

a) Sur le chapeau: Croix de Jérusalem en émail rouge, chargée de la feuille d'érable.

b) Sur la poche gauche: La fleur de lis.

**f) Cri de la Fédération**

« Notre-Dame des Victoires. » (Notre-Dame — Victoire.)

**g) Patron de la Fédération**

Saint Georges.

**h) Couleurs nationales**

Le drapeau canadien; actuellement l'Union Jack, tel que arboré sur les édifices publics par le gouvernement du Canada.

**i) Étendard scout**

Modèle officiel, en étamine verte. Il mesure 3 pieds et 10 pouces de longueur, sur 3 pieds de largeur, et porte en haut, en lettres blanches, l'inscription suivante formant une ligne courbe au sommet du drapeau: « Scouts catholiques de la province de Québec ».

Au centre de l'étendard, en jaune, l'insigne de la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec.

En-dessous de l'insigne, la banderole avec la devise: « Sois prêt. »

Au bas, à gauche, le numéro de la Troupe suivi du nom de la ville avec, au-dessous, le nom du patron de la Troupe.

**j) Uniforme**

Uniforme traditionnel des Scouts.

*Chapeau:* Forme scout en feutre kaki.

*Foulard:* Uniforme pour tout le groupe (Meute, Troupe, Clan).

*Chemise:* Uniforme pour tout le groupe. De flanelle ou, en été, de toile (uniforme pour tous). Quatre couleurs autorisées: kaki, bleu marine, gris bleu, vert scout.

*Culotte:* Droite, arrêtée au-dessus des genoux, bleu marine, ou bien: culotte fermée bleu marine (uniforme pour tout le groupe).

*Bas:* Couleur bleu marine, avec revers à bandes vertes, kaki ou bleues (uniformes pour tout le groupe).

### CONSEIL PROVINCIAL, COMITÉS ET OFFICIERS

ART. 1. — La Fédération sera dirigée par un Conseil provincial composé de l'Aumônier général et des Aumôniers diocésains, ainsi que du Commissaire provincial et des Commissaires diocésains. Chaque diocèse formera un district.

ART. 2. — Ledit Conseil se donnera les officiers suivants: un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, deux conseillers qui constitueront le comité exécutif.

ART. 3. — L'Aumônier général et le Commissaire provincial font partie de droit de ce comité.

ART. 4. — L'Aumônier général est nommé par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec au nom des Évêques de la province. Il a le droit de veto sur toutes les décisions, pour des raisons d'ordre moral, à titre de représentant de l'Autorité ecclésiastique.

ART. 5. — Le Commissaire provincial, sur recommandation du Conseil provincial approuvée par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec, sera nommé par le Chef scout du Canada.

ART. 6. — Le terme d'office des officiers sera de trois ans.

ART. 7. — Le Comité exécutif a tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil provincial.

ART. 8. — Le Conseil provincial a, dans les limites de sa juridiction, les mêmes pouvoirs que ceux des autres Conseils provinciaux.

ART. 9. — Pouvoirs des officiers: Ils sont les mêmes que ceux exercés par les officiers dans des organisations semblables.

ART. 10. — Pouvoirs de l'Aumônier général: Tels que décrits aux règlements des Scouts de France.

ART. 11. — Le Commissaire provincial a tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil général canadien de la Boy Scouts Association, mais il doit les exercer en parfaite harmonie avec l'Aumônier général, et sous réserve de l'article 4. La même stipu-

lation s'applique aux Commissaires diocésains par rapport aux Aumôniers diocésains.

ART. 12. — Les Comités diocésains ont tous les pouvoirs des associations locales dans la Boy Scouts Association; en outre, ils peuvent faire les règlements qu'ils jugent nécessaires pour le bien du scoutisme dans leurs diocèses. Toutefois, ces règlements devront être soumis à l'approbation du Conseil provincial et recevoir confirmation de l'Ordinaire du diocèse.

### **Le Scoutisme défini**

Selon l'esprit des dispositions précédentes, le Conseil, par les présentes, accorde l'affiliation (telle que définie plus bas) à la Fédération. Celle-ci devra être maintenue et dirigée en conformité des principes énoncés ci-dessus et des conditions déterminées dans l'Acte d'incorporation du Conseil général canadien de la Boy Scouts Association. La Fédération se conformera aussi exactement que possible aux principes fondamentaux du scoutisme, tels que formulés dans *Policy, Organization and Rules for Canada*, et dans *Scouting for Boys* écrit par l'initiateur du mouvement, lord Baden-Powell of Gilwell. Il est toutefois entendu que le programme et la méthode d'enseignement peuvent subir des modifications de détail (mais pas quant aux principes fondamentaux) pour s'adapter à la culture et à la mentalité des Canadiens-Français.

*Définition:* Pour les fins du présent Accord, le mot « affiliation » signifie la liaison officielle de la Fédération avec le Conseil, en vue d'une coopération amicale, avec entente que les Louveteaux, les Scouts et les Routiers formés au sein de la Fédération seront du type Baden-Powell.

### **La littérature scout**

Il est convenu que, à titre temporaire, les règles et règlements, ainsi que la littérature des Scouts de France, pourront servir de modèle dans la rédaction de ceux qui doivent servir à la Fédération. Il est également convenu, toutefois, que, aussitôt que possible, la Fédération chargera un comité de préparer un manuel pour servir dans la province de Québec; ledit manuel et toute autre littérature établissant ou entraînant des changements essentiels d'orientation, destinés à l'usage ou écrits par les soins de la Fédération, devront être soumis à l'approbation du Conseil, conformément à la lettre de Son Éminence le Cardinal Villeneuve au Commissaire Stiles en date du 17 décembre 1934.

### **Badges**

Il est également convenu, à titre temporaire, que les badges des Scouts de France pourront être employés; mais la Fédération verra, aussitôt que possible, à la fabrication de ses propres insignes dont elle aura d'abord soumis les dessins à l'approbation du Conseil.

### **La Fédération ouverte à tous les catholiques**

Il est convenu que la Fédération sera ouverte à tous les catholiques romains de la province de Québec, hommes ou jeunes gens, qui désireront en faire partie. Toutefois, les groupes ou sections de groupes catholiques de langue française qui désireront se faire reconnaître *par le Conseil* devront se faire accepter comme membres de la Fédération.

### **La Fédération et les autres provinces**

Il est entendu et convenu que la Fédération limitera ses activités au seul territoire civil de la province de Québec et qu'elle ne fera aucune tentative d'aucune sorte pour élargir ses cadres et s'incorporer des groupes scouts d'autres provinces.

### **Représentation dans le Conseil et le Comité exécutif**

Il est entendu que la Fédération, par lettre adressée au Président du Conseil général canadien de la Boy Scouts Association, nommera au commencement de chaque année deux de ses membres qui seront admis comme membres du Conseil général canadien et de son Comité exécutif.

### **Incorporation de la Fédération**

En acceptant l'affiliation telle que définie ci-dessus, la Fédération convient de prendre, par incorporation ou autrement, les mesures nécessaires ou requises par la loi pour que le Conseil soit protégé et reste indemne de toute réclamation en loi ou en équité, occasionnée par un acte ou une omission quelconques de la Fédération elle-même ou de l'une quelconque de ses parties ou sections.

Fait à Ottawa, ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 1935.

Signé pour le Conseil:

E.-W. BEATTY, *président.*

Signé pour la Fédération:

J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O. M. I.  
*Arch. de Québec*

88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme.</i>	Alfred CHARPENTIER
*90. <i>Vers le peuple</i>	Guy VANIER
91. <i>L'Action sociale</i>	Antonio FERRAULT
92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique</i>	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. <i>Programme d'action sociale.</i>	Edouard MONTPETT
95. <i>Les Parents, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec l'école</i>	Abbé J.-A.-D. SABOURIN
96. <i>L'Organisation professionnelle</i>	Mgr L.-A. PAQUET
97. <i>Syndicats patronaux</i>	Abbé Emile CLOUTIER
*98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada</i>	XXX
*99. <i>L'Aspect économique du problème industriel.</i>	Edmond CLOUTIER
100. <i>Le Salaire.</i>	Abbé Edmond HÉBERT
*101. <i>Nos Pêcheries</i>	Fabien BUGEAUD
102. <i>La Question des chemins de fer</i>	XXX
103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i>	Wilfrid GUÉRIN
104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle.</i>	Alfred CHARPENTIER
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i>	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires</i>	E. S. P.
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i>	Mgr Eugène LAPOINTE
108. <i>La Gaspésie.</i>	J. W.
*109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France</i>	R. P. DONGEUR, S. J.
110. <i>La Société catholique de Protection.</i>	E. S. P.
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i>	Olivier CARIGNAN
112. <i>Le Charbon au Canada</i>	Paul CHARTIÉ, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre.</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i>	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. <i>Dans les chantiers.</i>	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. <i>La Mortalité infantile.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
119. <i>La Tuberculose.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. <i>Le Chômage</i>	Gérard TREMBLAY
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale.</i>	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
*123. <i>Le Canada minier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. <i>Le Patriotisme</i>	S. G. Mgr LAFLECHE
125. <i>L'Apprentissage</i>	E. S. P.
126-127. <i>Notre problème agricole</i>	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. <i>L'Art ménager.</i>	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France</i>	Georges BOUCHARD
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. <i>Vers l'émancipation économique.</i>	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i>	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le Logement et la santé</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
*140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles</i>	R. P. Julien SENAY, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Règlementation.</i>	R. P. J. SALSMASS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	Max. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation.</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé.</i>	Alfred CHARPENTIER
*152-153. <i>L'Alcoolisme et l'individu</i>	Dr Louis-Philippe ROY
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i>	Antonio FERRAULT
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle.</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière.</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE
	Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver.</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma.</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure.</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène.</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.

178. Rotary et Maçonnerie . . . . .	E. S. P.
179. L'Indissolubilité du mariage . . . . .	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. Le Tourisme — Source de richesse . . . . .	Eugène L'HEUREUX
181. La Vaccination antituberculeuse . . . . .	Dr J.-C. BOURGOIN
182. L'Utilisation des sous-produits de la pêche . . . . .	Joseph RISI
183-184. La Paroisse au Canada français . . . . .	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
185. L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique . . . . .	Abbé J.-Ad. SABOURIN
	R. P. SCHELPE, S. J.
	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
186. L'Industrie chimique et le Canada . . . . .	Mme W. RAYMOND
187. Le Travail des jeunes filles . . . . .	Juge C.-E. DORION
188. Les Communautés religieuses et la Cité . . . . .	R. P. BONHOMME, O. M. I.
189. Les Œuvres dans la Cité . . . . .	E. S. P.
190. Le Syndicalisme catholique canadien . . . . .	Wilfrid GUÉRIN
191. La Semaine sociale de Chicoutimi . . . . .	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
192. L'Eglise et la question syndicale . . . . .	Sœur ALLAIRE, etc.
193. Nos Orphelinats . . . . .	S. S. PIE XI
194-195. Encyclique sur l'éducation de la jeunesse . . . . .	S. G. Mgr ROSS
196. L'Enseignement religieux . . . . .	XXX
197. La Semaine du dimanche . . . . .	Sœur MARIE-HADELIN, etc.
198. Pour nos Enfants . . . . .	XXX
199. La Préférence aux Syndicats catholiques . . . . .	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
200. Pour le bon journal . . . . .	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
201. Le Sens catholique . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
202-203. L'Apostolat laïque . . . . .	Esdras MINVILLE
204-205. Instruction ou Education . . . . .	E. S. P.
206. En Russie soviétique . . . . .	E. S. P.
207-208. Manuel antibolchévique . . . . .	E. S. P.
209. La Participation des laïques à l'apostolat . . . . .	Antonio FERRAULT
210-211. L'Encyclique « Quadragesimo anno » . . . . .	S. S. PIE XI
212. Le Mariage chrétien . . . . .	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
213. L'Etat et la morale publique . . . . .	Léo PELLAND
214-215. L'Etat et le mariage . . . . .	Juge C.-E. DORION
216. L'Activité sociale des prêtres de Belgique . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. Cahier anticommuniste . . . . .	E. S. P.
219. Pour la Colonisation . . . . .	E. S. P.
220. Le Rêve communiste . . . . .	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. Pour la Paix . . . . .	E. S. P.
222. La Famille . . . . .	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. Le Plan quinquennal . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
225. La Profession agricole . . . . .	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. Les Opérations de Bourse et leur moralité . . . . .	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. Le Retour de la mère au foyer . . . . .	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. La place des enfants n'est pas au cinéma . . . . .	E. S. P.
229. Les Révolutions bolchévistes modernes . . . . .	Henri GLASS
230. L'Action catholique et l'Épargne populaire . . . . .	E. POIRIER et W. GUÉRIN
231. Le Commerce avec les Soviétiques . . . . .	E. S. P.
232-233. Pour la Restauration sociale au Canada . . . . .	E. S. P.
234. La Culture intellectuelle religieuse . . . . .	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. La Ligue Catholique Féminine . . . . .	UN AUMÔNIER
236. Directives sociales catholiques . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
237. L'Agriculture, base économique d'une nation . . . . .	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. L'Œuvre de la Colonisation . . . . .	Esdras MINVILLE
239-240. Le Programme de Restauration sociale . . . . .	A. RIOUX, A. CHARPENTIER
	Dr P. HAMEL, W. GUÉRIN
241. L'Encyclique « Quadragesimo anno » . . . . .	Abbé Philippe PERRIER
242. La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F. . . . .	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. Le Mouillage du capital . . . . .	Adrien GRATTON
246. Les Enfants abandonnés . . . . .	Le « CILACC »
247-248-249. Essais d'organisation corporative . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
250. Eugénisme et stérilisation . . . . .	E. JORDAN et Abbé VIOLET
251-252. Journées anticommunistes — I . . . . .	E. S. P.
253. Journées anticommunistes — II . . . . .	E. S. P.
254-255. La Menace communiste au Canada . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. L'Organisation corporative . . . . .	Eugène DUTHOIT
257. Le Chômage de la Jeunesse . . . . .	E. S. P.
258-259. Déclaration — Thèses — Statuts . . . . .	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. Le Scoutisme . . . . .	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.

\* Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

**BAnQ**



C 000 092 677